Bulletin **mensuel**

AOÛT 2016

- L'industrie de la construction assujettie à la loi R-20 inscrit un troisième recul d'affilée au mois d'août 2016. Un volume de **140,8 millions d'heures travaillées** en termes désaisonnalisés et annualisés a été enregistré (-1,6 %). Seul un secteur sur les quatre est en hausse, soit le secteur génie civil et voirie.
- Avec 11,4 millions d'heures comptabilisées en termes bruts, l'activité est supérieure de 3,3 % comparativement à août 2015. Le nombre de salariés actifs est équivalent à juillet, avec environ 112 000.

GRAPHIQUE 1. ENSEMBLE DES SECTEURS
Heures travaillées en millions

LES SECTEURS

- Le secteur ***génie civil et voirie*** remonte (+2,2 %) après deux baisses consécutives. Une somme de 28,2 millions d'heures travaillées en termes annualisés a été comptabilisée en août. Le sous-secteur des routes et des infrastructures gagne 3,9 %, alors que celui des centrales est quasi stable (-0,1%). Celui des lignes électriques perd 6,8 %.
- Le secteur ***industriel*** perd 5,9 % et s'établit à 10,3 millions d'heures en termes annualisés. La région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie est toujours une des plus actives du secteur.
- Le secteur ***institutionnel et commercial*** fléchit de 2,1 % et atteint 76,5 millions d'heures travaillées en termes annualisés. Seules trois régions sont en croissance, dont celle du Grand Montréal.
- Le secteur ***résidentiel*** affiche un recul de 1,4 %. On y enregistre 25,7 millions d'heures travaillées en termes annualisés. La région du Grand Montréal est stable.

Heures travaillées en millions
Données désaisonnalisées et annualisées

GRAPHIQUE 2. GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

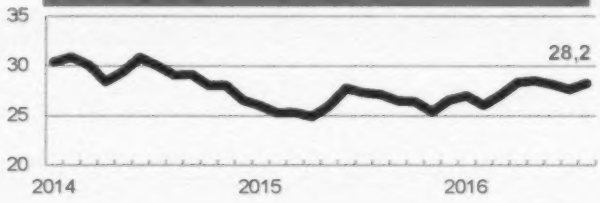

GRAPHIQUE 3. INDUSTRIEL

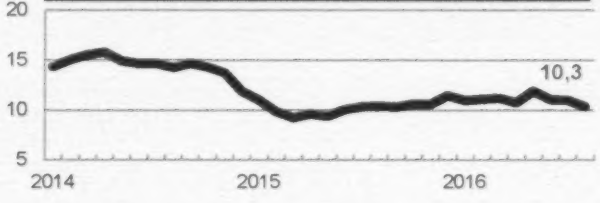

GRAPHIQUE 4. INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

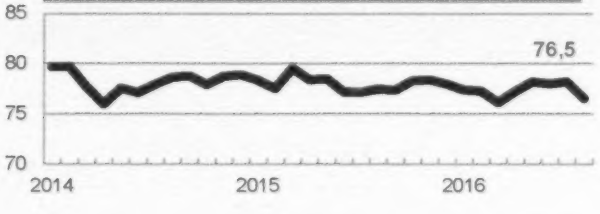

GRAPHIQUE 5. RÉSIDENTIEL

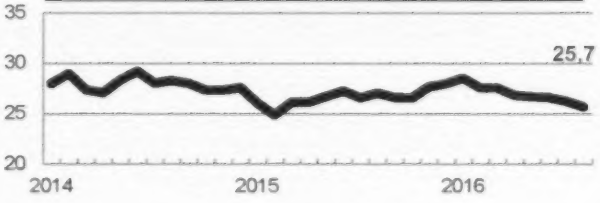

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Les données portent sur les salariés et les employeurs assujettis à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20). Elles ne concernent que les travaux couverts par la loi, soit environ les deux tiers des travaux de construction, selon les estimations de la CCQ.

Pour plus de renseignements, contacter la Direction de la recherche et de la documentation par téléphone au 514-341-7740 (poste 6564), par courriel à etudeseconomiques@ccq.org ou consulter notre site Web : ccq.org.